

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DPA 51 Mise en sécurité incendie et amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'Hôtel de Ville – Marché de travaux lot 3 : électricité – Contrat de transaction avec un groupement d'entreprises.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'indemnisation des sociétés INEO TERTIAIRE IDF et TUNZINI au titre du solde des prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux de mise en sécurité incendie et amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'Hôtel de Ville – Marché de travaux lot 3 : électricité ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission et M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'indemnisation des sociétés INEO TERTIAIRE IDF et TUNZINI au titre du solde des prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux de mise en sécurité incendie et amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'Hôtel de Ville – Marché de travaux lot 3 : électricité.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, nature 2313, rubrique 020 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 678, rubrique 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO